

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL
Rue Saint Jean n. 39.

ROSDREB ET PAIRRE ?

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fête excepté. On s'abonne au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

de

L'ABONNEMENT
3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS

- Mercredi 5.** Combat de Bardya, par le général Moran, contre les Egyptiens (1799).
" Prise du fort de Lesbeth, par le général Bellin, contre les Egyptiens (1800).
" Combat de Mahalet-el-Kebir, par le général Valentin, contre les Egyptiens (1800).
" Combat de Mnkern, par le général Grenier contre les Prussiens (1813).

FRANCE.

Paris, 7 janvier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

RÉUNION DANS LES BUREAUX.

(Suite)

QUINZIÈME BUREAU.—M. Berville traite la question du droit de visite. Il demande l'annulation des traités de 1831 et de 1833.

M. Bignon refuserait son appui à une politique qui serait décidée à soutenir tout gouvernement de fait venant à s'établir en Espagne, et, par exemple, l'usurpation de la couronne par Espartero.

Il exprime le vœu que l'exécution des traités de 1831 et 1833 cesse le jour où il serait démontré à la France que l'Angleterre fait abus de ces traités. Il félicite le gouvernement de la prise de possession des îles Marquises.

M. Billault dit que depuis deux ans nous sommes livrés à l'influence à peu près absolue des intérêts de l'Angleterre. Au protectorat exclusif de la France sur les populations chrétiennes de Syrie, on a substitué le protectorat des cinq puissances. La Syrie, aujourd'hui, est inondée de bibles et de missionnaires protestants.

La politique séculaire de la France était que l'Espagne fut sous notre influence principale; aujourd'hui l'Espagne est livrée à l'intérêt anglais. La politique anglaise tend à faire d'Espartero un lieutenant de l'Angleterre, et par là à s'emparer du commerce exclusif de l'Espagne. Il blâme la politique qui se renferme dans l'intérêt exclusif de famille, en abandonnant l'intérêt national, d'où il pourrait suivre les éventualités qui peuvent se réaliser. Dans ce cas, il est convaincu que le gouvernement ne prendrait pas les armes pour l'empêcher.

Arrivant à la question belge, il signale au bureau que des notes diplomatiques de l'Angleterre portent que dans le cas d'une union intime, cette puissance considérerait ce fait comme un *casus belli*. La Prusse s'y est également opposée, mais en déclarant seulement que la neutralité de la Belgique serait altérée, et que l'Allemagne ne pouvait y consentir. Quant au droit de visite, il démontre que le ministère actuel ne peut se dispenser d'entrer en négociation à ce sujet.

Arrivant aux îles Marquises, il démontre que c'est une conquête sans aucune portée. Il dit qu'il est informé qu'en ce moment il existe un projet de traité de commerce entre la France et l'Angleterre et qu'il est même signé, mais qu'on le tenait secret à cause des conventions qui existent entre la France et l'Angleterre.

M. Teste, répondant à M. Billault, 1^o sur la Syrie, déclare que c'est surtout à l'influence de l'ambassadeur français qu'est due l'amélioration de la situation des chrétiens du Liban. Il rejette sur le ministère Thiers la fâcheuse position que le cabinet du 29 octobre a cherché à changer.

2^o Sur la question d'Espagne, le cabinet à son arri-

vée aux affaires, a trouvé ce pays en pleine révolution, par suite de l'émeute de la Granja. Dans cette situation, le gouvernement s'est placé dans une position expectante. Aussitôt qu'un gouvernement régulier a été établi, la France l'a reconnu, mais elle s'est tenue sur la réserve; il déclare que le reproche qu'on lui adresse de laisser faire en Espagne, est un titre qu'il accepte à l'honneur de ses collègues, et ce qui prouve qu'on a eu raison, c'est la réaction qui se produit aujourd'hui en faveur des Français, et que le cri de mort aux Français est remplacé par les plus vives sympathies.

3^o Sur la question belge, il déclare qu'aucune note diplomatique, ni officielle, ni confidentielle, n'a été soumise au cabinet.

4^o Sur le traité du droit de visite, il signale qu'à l'époque du traité de 1831, non seulement pas un parti, pas un journal, n'ont attaqué ce traité, mais tous l'ont approuvé, et qu'on trouve aujourd'hui pour adversaires ceux-là même qui l'ont provoqué à cette époque; il déclare que quant au maintien de ces traités, le gouvernement pense qu'ils doivent être exécutés, et qu'en tous cas, il attendra la décision des chambres.

5^o Il déclare, quant au traité de commerce avec l'Angleterre, qu'il n'est pas signé, ainsi que l'a prétendu M. Billault.

M. de Beaumont (Somme) demande au ministre si, dans l'enquête que les deux gouvernements français et anglais font en ce moment, on a cherché à constater s'il est vrai, ainsi que tout le commerce français le dit, que les croiseurs anglais s'emparent des livres de bord; que si le fait est exact, il suffit pour rompre les traités de 1831 et 1833.

M. Teste déclare qu'il reconnaît que si ce fait était vrai, il serait la violation la plus flagrante des traités.

Au second tour de scrutin, M. Bignon est nommé commissaire par 20 voix contre 17 données à M. Billault. Au premier tour, M. Billault avait eu le même nombre de voix que son concurrent. Deux voix de l'opposition qui au premier tour avaient été données à M. Berville, ont nommé M. Bignon.

SIXIÈME BUREAU.—M. Lherbette aborde les deux questions du droit de visite et des rapports avec l'Espagne. Sur la première, les traités de 1831 et 1833 sont-ils obligatoires sans la sanction des chambres? Non, car ils contiennent dérogation de trois actes de la souveraineté nationale; invasion du vaisseau, portie du territoire, saisie de la propriété et arrestation individuelle. Cette sanction n'a pas eu lieu; donc il n'est pas besoin du consentement de l'autre partie contractante pour que la France se refuse à la continuation de traités qui pechent par la base.

L'orateur demande à M. le ministre des finances, membre du bureau, si les patentes ont été renouvelées; elles expirent en février. Le renouvellement à l'approche de la session serait un manque d'égards pour les droits de la chambre.

Sur la question d'Espagne, il demande si la conduite de ce ministère et des précédents n'a pas contribué à jeter le régent dans les bras de l'Angleterre.

M. Lacaze-Laplagne, ministre des finances, répond aux observations qui ont été présentées par M. Lherbette sur notre politique envers l'Espagne, et s'empresse ensuite de déclarer qu'il n'était pas partisan du traité de 1841 avant d'arriver au ministère. M. le ministre regrette que les traités de 1831 et 1833 existent; mais il ne peut dire quelle est son opinion sur les différentes propositions qui seront faites à leur égard, les termes dans lesquels on s'expliquera sur le droit de visite, dans la réponse au discours de la couronne, pourront seuls le fixer dans sa détermination.

M. Lacaze justifie les traités de 1831 et 1833 dans leur origine, mais les regarde comme inutiles aujourd'hui. M. Huret demande à M. le ministre des finances s'il

a l'espoir, dans le cas où l'on ouvrirait des négociations, d'obtenir quelque succès.

M. le ministre ne répond pas.

M. Dupin aîné est d'avis d'exprimer un vœu relativement au droit de visite, et qui consisterait à exprimer le désir de faire par nous-mêmes la police de nos vaisseaux.

M. Dupin a été nommé commissaire par 35 voix sur 41 votants. M. Jacques Lefebvre a obtenu 2 suffrages.

(La suite au prochain numéro.)

MONTEVIDEO.

5 Mars.

Hier nos compatriotes se sont réunis pour aller offrir leurs services au général Paz, une foule immense s'était donné rendez-vous devant la préfecture de police, et à sept heures le chant de la *Marseillaise* a été le signal du départ, un magnifique drapeau flottait au milieu de ceux de la république et de différentes nations. Ce drapeau, sur lequel on voyait deux couronnes de lauriers, avait d'un côté pour légende, *Union et Fraternité*, de l'autre *Ordre et Humanité*, et au milieu un faisceau d'armes qui nous rappelaient des temps de glorieuse mémoire.

Un de nos anciens braves qui se trouvait à cette réunion a été désigné à l'unanimité pour prendre le commandement et diriger cette multitude enthousiaste, de nouveaux défenseurs de la liberté, le plus grand ordre et la plus grande modération ont été observés jusqu'à son arrivée au général Paz — et notre digne et respectable compatriote nouvellement élu, s'est présenté tenant à la main le drapeau oriental et dans un discours improvisé aussi bref qu'énergique a témoigné au général qu'il s'extimait heureux de venir fraterniser avec les braves défenseurs de la république, et contribuer à la délivrance de la capitale. La réponse du général a été digne de la noble cause qu'il défend, et entre autres choses a exprimé tout le bonheur qu'il éprouvait de voir les Français s'unir pour la seconde fois aux troupes orientales pour le soutien de l'indépendance nationale. Qu'il appartenait à la France et à ses enfants de combattre dans les rangs de la liberté et de propager dans ce nouvel hemisphere les sentiments généreux qui faisaient la gloire de la nation française et les principes de la civilisation qui la faisaient regarder comme la première du monde, après de sincères félicitations échangées de part et d'autre, à la demande du général la musique a joué la *Marseillaise* qui a été répétée en cœur avec un enthousiasme impossible à décrire, alors cet effectif le retour de nos braves dans le même ordre et au milieu des chants patriotiques qui ont toujours et seront encore long-temps vibrer les cœurs des bons français.

Plus de discussions politiques, arrière toutes vaines paroles, il n'est plus qu'un cri : Aux armes citoyens, gloire aux Français, et surtout à ceux qui ont osé prendre l'initiative, au risque même de perdre leur titre de nationalité ; honneur à leurs imitateurs, aux Italiens, aux quels nous avons donné le signal de la liberté par nos hymnes patriotiques qui tant de fois firent marcher à la gloire. N'espérons pas moins que par le passé. Cette tâche trop facile terminera, je l'espère, la misère qui depuis longtemps pèse sur nous. Oui, sur nous, car n'est-ce pas le travailleur qui, le premier, en du ro les angoisses les plus poignantes, et qui, après avoir souffert, périt souvent de faim et de misère, l'agonie en est longue. Cette pensée m'afflige ; mais je me ranime à l'espérer que nous ne serons pas méconnus. A l'aide donc. C'est à vous, Messieurs les négociants que cet appel l'adresse pour concourir à l'impulsion magique que nous avons donné ; c'est à vous de nous venir en aide de votre intelligence et plus encore par votre fortune. LEGAY.

A Monsieur le Rédacteur du Patriote Français.

Monsieur,

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, n'est-il pas du devoir de tout citoyen de concourir par tous les moyens qui sont en son pouvoir à ce que les Français puissent sortir honorablement de la position inexplicable dans laquelle les ont placés l'ennemi qui assiège cette ville et la conduite inconcevable de nos diplomates.

La France, dit-on, doit aide et protection à ses enfants. Peut-être notre vue est-elle trop faible ; car, malgré toute la bonne volonté depuis le temps malheureusement trop long, où notre commerce et notre industrie ont à souffrir de la guerre qui afflige ce pays, nous n'avons pu apercevoir un seul fait qui ressemble à de la protection.

La trop fameux note de M. Delurde a paru être un fait d'une haute et sage protection, et la seule publication de cette pièce a dû faire remplir bien des magasins, et agrandir bien des ateliers ; car l'on a dû croire alors que la protection serait cette fois réelle et efficace ; mais, hélas, la reconnaissance du blocus n'est-elle pas venue nous rappeler que nous étions encore sous un gouvernement représentatif.

Pour nous autres Français, habitant Montevideo, est-ce une protection réelle ou représentative qu'il nous faut ? La réponse ne saurait être douteuse. Ceux qui reçoivent trente mille francs par an pour représenter bien ou mal la France, peuvent attendre patiemment l'issue d'un drame dans lequel ils sont certains de n'être que spectateurs ; mais pour nous, acteurs obligés, qui avons à redouter, quoiqu'il en puisse dire, les rapines et les vengeances d'un ennemi connu comme sanguinaire par tous les hommes qui jugent d'après les actes et non d'après les dires, n'avons-nous pas beaucoup souffert et ne souffirons-nous pas d'avantage d'un blocus qui va faire augmenter encore le prix des vivres, au moment où la guerre faisant fermer les ateliers, nous prive de travail, notre seule richesse.

Quelques personnes sans doute de bonne foi vont nous accuser de mauvaise foi, d'exagération et diront que M. le consul vient au secours des ouvriers nécessiteux auxquels il fait chaque jour des distributions d'argent. Nous croyons devoir prier les personnes qui pensent ainsi, de s'informer, comme nous l'avons fait, de quelle manière se fait cette distribution, et elles se convaincront aisément de ce qu'il y a d'amère ironie dans de pareils secours.

Le consul est censé donner douze vintains par jour aux ouvriers dans le besoin. Si l'on compare cette valeur relativement à la cherté des vivres, avec les deux francs que la France accordait aux réfugiés polonais, l'on conclura que, pour réclamer la protection de notre belle patrie, il n'est pas avantageux de porter la cocarde tricolore. Bien loin de nous l'idée de jeter aucun blâme sur la noble conduite qu'a tenu la France envers les polonais ; car nous sommes de ceux qui ont désiré vivement que la France puisse faire autre chose que de distribuer des secours ; mais ce que nous voulons dire, c'est que, s'il est nécessaire à la dignité de la France, d'avoir des employés grassement rétribués, il est non moins nécessaire que la classe qui au prix de son sang et de ses sueurs défend et enrichit le pays soit protégée contre les horreurs de la faim.

Eh bien la somme de douze vintains, somme déjà si faible, et loin d'avoir été donnée, car, pour diverses raisons telles que celles-ci, « Je vais dîner à la Gloire ; il faut que je déjeûne », les distributions n'ont pu être faites l'une dans l'autre que trois ou quatre fois par semaine.

Arrière donc toutes espérances trompeuses, il est peut-être évident que plus qu'on jure, nous ne devons compter que sur nous-mêmes, et, si les rois nous ont donné l'exemple en s'alliant pour conserver chacun leur trône, sachons en profiter, nous rallier pour défendre notre existence.

Rallions-nous donc, et que nos chants de liberté soient encore le signal de notre indépendance.

LEGAY.

AVIS AUX FRANÇAIS.

Tous les anciens officiers, sous-officiers ou soldats, qui ont servi dans les troupes de ligne ou dans le bataillon qui a existé lors du séjour de Mr. l'amiral *Leblanc* dans nos murs sont invités à se présenter au plus tôt dans les bureaux du *Patriote*, munis des titres que accréditent leurs services. Montevideo, le 4 avril 1843.

FAITS DIVERS.

SAVOIE. — Chambéry, 17 décembre. — (Correspondance particulière de la Presse.) — La petite ville de Rumilly, en Savoie, sur la route de Chambéry à Genève, a été, dans les journées du 9 et du 10, le théâtre d'une véritable insurrection qui n'a pu être réprimée que par la présence de 3 à 400 hommes de troupes détachés des garnisons des villes voisines. Des barricades avaient été élevées par les révoltés à l'approche de la force armée ; toutefois, leur résistance n'a été ni longue ni opiniâtre ; neuf des plus compromis ont été arrêtés et conduits prisonniers à Annecy, d'où ils seront probablement transférés au fort de Fenestrelles, en Piémont ; ce sont pour la plupart de fort jeunes gens. Cette extravagante échauffourée, qui aurait pu avoir des résultats plus fâcheux encore, aurait eu pour cause ou pour prétexte, le mauvais accueil fait par S. M. le roi Charles-Albert à une députation des habitants de Rumilly, chargés de réclamer diverses faveurs pour la ville, telles que l'établissement d'un tribunal, le séjour d'une garnison, la construction de nouvelles routes dans le voisinage, etc. Toutefois, il est difficile de croire qu'une poignée de séditieux eût tenté un pareil mouvement dans un pays aussi bien gardé que la Savoie, et sous un régime presque militaire, sans la persuasion où ils étaient que la révolte allait se propager de ville en ville dans le reste du duché.

TURQUIE. — Constantinople, 27 novembre. — L'ambassadeur de Russie a, dit-on, vivement insisté pour que le prince Michel soit réintégré ; mais la Porte a répondu par un refus formel à cette demande.

Le sultan fait exploiter de nouveau, et cette fois avec succès, les mines de cuivre qui avaient été abandonnées depuis longtemps. L'on espère pouvoir extraire 70,000 quintaux de cuivre de ces mines, dans le cours de l'année prochaine.

Mustapha-Pacha, séraskier de la Syrie, a repris ses fonctions de ministre de la guerre. Il a proposé de réduire l'armée de 20,000 hommes ; et l'on dit que la proposition a été agréée par le sultan, afin de prouver combien est grande sa confiance dans les dispositions amicales des puissances européennes envers lui.

Le rédacteur en chef du journal de Smyrne, a obtenu du gouvernement ottoman la permission de publier dans la capitale un journal sous le titre de *Journal de Constantinople*.

On trouvera à l'imprimerie du *Patriote* réunis dans une seule feuille la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Veillons au salut de l'Empire* et la *Parisienne*.

NAVIRES EN PARTANCE.

Valparaiso brick français *Alfred*.
Buenos Ayres trois mats français *Deux amis vrais*.
Gènes brick sarde *Eden*.
Anglettre brick de guerre anglais *Patriote*.

AVIS DIVERS.

AVISO. — Se desea saber del paradero de D. Calisto A. Loma Cionsego, de Entre-Rios, para comunicarle un negocio que le interesa ; en la calle del Portu num. 133 puede verse con D. Nicador G. J. Guena.

AVIS. — Les personnes qui ont des billards trouveront un superbe tapis neuf, des quilles et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Messieurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de maîtres, peuvent s'adresser à Mr. Mir et Uyenard, près le marché ; à midi, ou est sûr de le trouver chez lui.

AVIS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Jouis, n° 66.

Cette institution qui se ouvre, recra des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera donné aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de zèle pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère dévouée, corrigera leurs défauts et de dressera leur esprit, et ne négligera rien de plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout à fait à la portée de tous ; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désirent prendre des leçons particulières de français, pourront se rendre au domicile de l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no. 51, où à son établissement de la Boveda ; ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

Le Gérant Jb. REYNARD.